

Contrat de Location et conditions particulières

(avec privatisation)

Entre les soussignés :

Les Rives de Grand Lieu
SARL Paradiso – RCS Nantes 814 886 115
Tél : 02 40 78 88 79
1 Avenue De Nantes – 44310 SPGL
Email : accueil@lesrivesdegrandlieu.com

Ci-après dénommé
Les Rives de Grand lieu », et représenté par Monsieur Peigner Guillaume, Gérant, d'un part, et

Madame Mademoiselle Monsieur Société (Avec RCS)

Adresse :

Téléphone :

Email :

Ci-après dénommé « le client » d'autre part,

Il a été convenu et arrêté les conditions suivantes relatives à une réception au Rives de Grand Lieu et à des prestations de services annexes prévus comme suit :

1 DATE DE LA RÉCEPTION :

Après avoir pris connaissance et signé chacune des pages du présent contrat, le Client en conserve un exemplaire et retourne le second au Rives de Grand Lieu.

2 RÉSERVATION :

Le Contrat ne devient définitif que lorsque les Rives de Grand Lieu reçoit du Client Le dossier complet comprenant :

- Le devis signé avec la mention « Bon pour accord »
- Le chèque d'Acompte de 500 €
- La 1ère partie : le Contrat de location et les conditions particulières
- La 2ème partie : les Conditions Générales de location de salles et prestations de wedding planner.

3 TARIF :

Devis n°

Réception au Rives de Grand Lieu (comprenant location d'espaces, restauration et services annexes)
Du samedi MATIN au dimanche 19 h 00.

3 RÉCEPTION :

- JOUR J à partir de 12H00 : Arrivée des invités
- JOUR J+1 à 2h00 : Fin de la soirée
- JOUR J+1 à partir de 9h00 : Petit-déjeuner/Brunch
- JOUR J+1 à 11h00 : Les chambres sont libérées
- JOUR J+1 à 15h00 : Fin du petit-déjeuner/Brunch
- JOUR J+1 à 19h00 : Fin de location de la salle

4 MISE À DISPOSITION DES SALLES :

La privatisation comprend la mise à disposition de :

- la salle et sa terrasse
- le vidéoprojecteur avec écran
- un grand Frigo
- mobiliers (chaises et tables rondes de 8 personnes)
- un espace grillade/barbecue
- une sono mobile + un jeu de lumière

5 FACTURATION :

Le solde de la facture devra être acquitté 30 jours avant la date de la réception.

La facturation ne pourra pas être inférieure à 30% du devis initial.

Tous les frais personnels non pris en charge par le Client (exemple : hébergement, petit-déjeuner, extras) doivent être réglés sur place par chacun des invités avant son arrivée. A défaut de ce règlement, ces sommes sont directement facturées au Client qui est solidairement responsable de leur paiement. Toutes prestations complémentaires au devis accepté, demandées par le client, feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

6 CALENDRIER / ÉCHÉANCIER :

Un Acompte équivalent à 500 € du tarif de location est dû à la signature du Contrat.

Tout Acompte versé sera conservé en cas d'annulation de la manifestation.

CALENDRIER	DATE	ÉCHÉANCES	RDV COMMERCIAL
DATE DE COMMANDE		ACOMPTE 500 €	
J - 180		30 % DU DEVIS	
J - 120		30 % DU DEVIS	RDV AVEC GUILLAUME
J - 90		HÉBERGEMENT + 30 % DU DEVIS	RDV AVEC GUILLAUME
J - 30		SOLDE DU DEVIS	RDV AVEC GUILLAUME
J - 15			RDV AVEC CHEF DE SALLE
J - DATE ÉVÈNEMENT		FACTURATION SI PRESTATION SUPPLÉMENTAIRES	

7 HORAIRES :

Le Client s'engage à respecter les horaires prévus dans ce contrat concernant l'occupation des salles et des logements. Tout dépassement fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

Mention manuscrite

"Lu et Approuvé"

"Bon pour Commande" et signature